



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Serge LHOTELLIER

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. LHOTELLIER	M. GARCIN	M. MENDY	Mme SEILER
Mme AUDIBERT	M. GHARBI	Mme PANAGOS	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	M. TIDONA
M. DE GEA	Mme LEVY	Mme RIVES	
M. GABRIELE	M. MARKOVIC	M. SALI	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme MACARIO	à	M. LHOTELLIER
M. MANACORDA	à	M. TIDONA

M. DOYER	à	M. RICHARD
----------	---	------------

Absents/excusés : 2

M. KHALFAOUI	M. SMAILI
--------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 25

DELIBERATION 26-40 Clôtures financières définitives d'opérations d'investissement	N° 26-40 – CLÔTURES FINANCIERES DEFINITIVES D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : La clôture financière définitive d'opération intervient lorsque l'ensemble des travaux est réceptionné, que le plan de financement a été intégralement soldé, et que l'ensemble des financements mobilisés (subventions, prêts et fonds propres) est arrêté, justifié et comptabilisé. Cette clôture intervient en général avec un décalage temporel par rapport à la fin des travaux, en raison des délais nécessaires à la liquidation des dépenses, à la perception des recettes, ainsi qu'à la régularisation de l'ensemble des flux financiers liés à l'opération.
---	--

Ainsi, il peut être procédé à la clôture financière définitive de l'opération de construction neuve terminée et soldée de l'ensemble LE REGIMBAUD selon le tableau ci-dessous et le détail annexé au présent rapport.

OPERATIONS : CONSTRUCTION NEUVE						
CODE OPERATIONS	OPERATIONS	PREVISIONNEL	DEFINITIF			
		PRP VALIDES PAR CA THM	PRIX DE REVIENT DEFINITIF	FINANCEMENTS DEFINITIFS		
				EMPRUNTS	SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
0185C1	CONSTRUCTION LE REGIMBAUD	3 786 825	3 791 855	2 054 266	1 737 589	0
	TOTAL	3 786 825	3 791 855	2 054 266	1 737 589	0
	Fonds propres totaux					0 €
	Fonds propres provisionnels					107 623 €
	Différence					-107 623 €

Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

D'approuver la clôture financière définitive de l'opération LE REGIMBAUD telle que présentée dans le tableau joint en annexe, lequel fait apparaître :

- Le prix de revient définitif,
- Les emprunts encaissés,
- Les subventions encaissées,
- La part de fonds propres.

Ces conclusions sont mises aux voix :

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

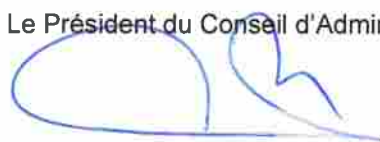
Votes favorables	25	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

APPROUVE les clôtures financières définitives des six opérations listées dans le tableau ci-dessus, lequel fait apparaître pour chacune des opérations :

- Le prix de revient définitif
- Les emprunts encaissés
- Les subventions encaissées
- La part de fonds propres

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER


Le Regimbaud - Construction Neuve - 26 logements - 09/2014

Coût	PRP Validé par CA THM le 31/03/2009	Prix Revient Définitif
Dépenses	3 786 825	3 791 855

Financement	Plan de financement validé par CA le 14/12/2011	Financements définitifs perçus
Emprunt autres établissement de crédits		0
Emprunt CDC	1 680 000	2 054 266
Participation des employeurs autres collecteurs (prêts CILVAR)		0
Subvention Département	100 000	374 465
Subvention Commune	1 200 000	445 471
Subvention Ets publics TPM	100 000	341 000
Subvention Etat	594 002	565 075
Subvention Région		0
Subvention autres	5 200	11 578
Total financement	3 679 202	3 791 855

Fonds propres	107 623	0
Fonds propres / logt		0